



Syndicat Mixte Ouvert Eure Numérique

Rapport d'orientation budgétaire pour 2017

1. La genèse du SMO Eure Numérique

Le syndicat mixte ouvert Eure Numérique résulte d'une ambition des collectivités territoriales du Département de l'Eure de poursuivre une action d'aménagement numérique du territoire qui a débuté en 2005. Encadrée par le SDTAN eurois adopté en 2012, l'action du SMO s'inscrit dans les 5 axes définis par ce schéma.

Réunissant le Département de l'Eure et les établissements publics de coopération intercommunale, le SMO Eure numérique porte les missions principales de maîtrise d'ouvrage et d'exploitation d'un réseau haut et très haut débit.

Créé le 13 janvier 2014, ce n'est que depuis le 27 avril 2014 que le syndicat mixte exerce la plénitude de ses compétences. C'est à partir de cette date que le SMO Eure Numérique a repris les projets très haut débit qui avaient déjà été lancés par ses membres et qui, comme le prévoit le cadre législatif, ont été transférés au SMO. Il s'agit de :

- La sécurisation du réseau de collecte départemental dont les travaux sont achevés portant le linéaire du réseau à 530 km ;
- La réalisation d'une première phase de 1900 prises FttH sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Conches ;
- La réalisation du raccordement de 177 sites d'intérêts publics sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Conches (projet cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre du programme FEDER).

- L'opticalisation de la ZA de Pont-Audemer avec les premiers clients raccordés depuis le mois de septembre 2015.

Ce transfert de la maîtrise d'ouvrage vers Eure Numérique est la conséquence du refus des services de l'Etat de valider le modèle initialement envisagé pour Eure Numérique par le Département (construction du réseau par les EPCI et le Département et exploité ensuite par le syndicat) s'applique.

2. La définition du projet de déploiement du haut et du très haut débit sur le Département de l'Eure

A partir d'une étude qui a été élaborée en compilant les SLAN, un plan départemental a pu être établi. Une option de montée en débit à la **sous boucle locale** a été retenue (cf infra) **en complément le réseau** tout optique et à partir de cet arsenal technique, un zonage précis a pu être établi en prenant en compte les éléments suivants :

- La qualité des débits actuels : cela a permis d'exclure jusqu'en 2020 le déploiement sur certaines zones où les débits ADSL sont de qualité, où le nombre de prises est limité et où le coût de déploiement de la fibre optique est conséquent tout en conservant un nombre de prises FttH suffisant pour attirer les grands opérateurs ;
- La continuité et la contiguïté des zones de déploiement afin de disposer de "plaques FttH" pour répondre aux exigences des opérateurs nationaux ;
- Pour les zones où l'état des débits est actuellement insatisfaisant et lorsque le nombre de prises de la zone est limité, la comparaison du coût de la fibre jusqu'à l'abonné vs la montée en débit à la sous boucle cuivre ;
- La maîtrise de l'enveloppe d'investissement ;
- L'abandon d'une pratique d'attribution de marchés publics de petites dimensions, concernant des lots de 1900 prises, faisant intervenir un grand nombre de cocontractants et structurés autour de bordereau de prix unitaires rendant aléatoire l'atterrissage financier des travaux ;
- L'établissement d'un planning de déploiement jusqu'en 2019.

Ce projet redéfini a permis de se fixer comme objectif :

- de déployer **le très haut débit pour 131 000 logements** (60% des logements de la zone d'initiative publique) ;
- une **montée en débit pour 28 600 logements** supplémentaires actuellement en zones blanches du haut débit ;
- un budget prévisionnel de **162M€**

pour atteindre l'objectif de fournir à **94% des logements un débit à minima de 8Mbit/s** en phase avec les besoins actuels tout en maintenant l'objectif premier du très haut débit.

	Projet 2012 -2014	Projet 2016 -2020
nombre de prises FttH	74 300	131 000
budget (en M€)	133	162
taux de couverture > 8mbit/s	?	94%

3. La mise en œuvre du déploiement du haut et du très haut débit

a. Le déploiement du très haut débit

i. Les opérations en cours

1. L'extension du réseau de collecte

Quatre extensions du réseau de collecte ont été réalisées dans le courant de l'année 2016. Près de 120km de réseaux ont ainsi été créés posant les fondations pour le déploiement du FttH. Les derniers mètres ont été achevés au mois d'octobre. **Le réseau s'étend désormais sur 680 km.**

2. La desserte des zones d'activités

Grâce au soutien de la Région Normandie et du Département de l'Eure, 10 ZA sont éligibles au très haut débit :

- ZA du Long Buisson à Evreux ;
- ZA des Granges à Bernay ;
- ZA du Thuit Anger ;
- ZA des Mascarets à Pont-Audemer ;
- ZA de Saint Sulfrant à Pont-Audemer ;
- ZA des Burets à Pont-Audemer ;
- ZA des Champs Chouettes à Saint Aubin sur Gaillon ;
- ZA Ecoseine aux Andelys ;
- ZA Maison Rouge à Brionne ;
- Parc d'Activités du Roumois à Bourg Achard (activation dans le courant du mois de décembre).

D'autres demandes de reconnaissance d'intérêt régional ont été formulées pour des ZA se situant sur les CC du Canton de Cormeilles, du Canton de Beuzeville, du Canton de Verneuil, de Gisors-Epte-Lévrière et de la Vallée de l'Andelle. La Région Normandie a donné son accord de principe pour que le déploiement soit réalisé. Les opérations seront lancées dès le début de

l'année 2017 avec la mise en concurrence des entreprises déjà titulaires d'un accord-cadre pour une activation des services dans les meilleurs délais.

3. Les établissements d'enseignement

D'ici la fin de l'année 2016, **34 collèges** seront raccordés au très haut débit via un groupe fermé d'utilisateurs opéré par le CRIANN et le rectorat pour organiser un réseau sécurisé et répondant aux exigences de l'éducation nationale. **9 autres** sont programmées **pour 2017**.

Selon le même procédé, **3 lycées** ont été raccordés (2 à Pont-Audemer, 1 à Val-de-Reuil). Selon la volonté du Conseil régional, une couverture en tout ou partie des lycées situés dans l'Eure peut être mise en œuvre à partir de l'année 2017. La Région a donné son accord de principe, l'étude technico-économique est en cours de réalisation.

De la même façon, à l'échelle communale, le même mécanisme a été appliqué à **5 écoles primaires** de Val de Reuil.

4. Le déploiement du très haut débit

a. Actions en cours

6 Communautés de communes sont actuellement concernées par le déploiement du très haut débit dans un schéma maître d'œuvre / marché de travaux ou en conception-réalisation. Il s'agit des CC du Pays de Conches, de Pont-Audemer, du Canton de Rugles, du Pays du Neubourg, de Bernay et ses Environs et de Gisors-Epte-Lévrière.

	investissement	nb de prises FttH	coût moyen à la prise
CC Canton de Rugles	2 584 955	2 728	948
CC du Pays du Neubourg	4 469 444	6 087	734
CC Pays de Conches	5 630 000	7 526	748
CC de Pont-Audemer	5 100 000	10 313	495
CC de Gisors –Epte-Lévrière	4 521 975	8 136	556
CC de Bernay et ses Environs	4 660 237	7 850	594

La dynamique a été stoppée sur la CC d'Amfreville la Campagne suite à la défaillance du maître d'œuvre.

b. Le déploiement sur le reste du territoire

Pour les 26 EPCI restant (dont la CC d'Amfreville la Campagne), un marché de conception-réalisation a été prévu.

Divisé en 3 lots, ce marché va être notifié pour deux d'entre eux. Cela concerne les territoires suivants :

- Communauté de communes de Quillebeuf sur Seine,
- Communauté de communes du Canton de Beuzeville,
- Communauté de communes du Canton de Corneilles,
- Communauté de communes du Canton de Thiberville,
- Communauté de communes de Broglie,
- Communauté de communes de Beaumesnil,
- Communauté de communes Risle et Charentonne,
- Communauté de communes du Roumois Nord,
- Communauté de communes interco du Pays Brionnais,
- Communauté de communes de Bourgtheroulde Infreville,
- Communauté de communes du Val de Risle,
- Communauté de communes du Vièvre Lieuvin
- Communauté de communes de Breteuil sur Iton,
- Communauté de communes du Pays de Verneuil sur Avre,
- Communauté de communes du Pays de Damville,
- Communauté de communes de la Porte Normande,
- Communauté de communes Rurales du Sud de l'Eure.

Ces 2 lots ont été attribués au groupement d'entreprises Sobeca/Team Réseaux. Les premières initiatives ont été prises avec le titulaire du marché pour tenter d'optimiser au mieux ce déploiement et fixer un délai de réalisation fiable. Ce plan de déploiement et le calendrier associé à chaque EPCI dans leur périmètre en vigueur au 1^{er} janvier 2017 sera présenté aux élus de chaque territoire au premier trimestre 2017.

Le lot 1 en revanche n'a pas pu être attribué faute d'offres régulières. Une procédure négociée est actuellement en cours.

Ce lot vise :

- Communauté Agglomération Seine Eure (hormis la ville de Louviers),
- Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (hormis la ville de Vernon),
- Communauté de communes de l'Andelle,
- Communauté de communes du Canton de Lyons la Forêt,
- Communauté de communes du Canton d'Etrepagny,
- Communauté de communes des Andelys et de ses environs,
- Communauté de communes Epte-Vexin-Seine,
- Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine.

5. L'organisation de la montée en débit à la sous boucle locale cuivre (PRM)

Cette solution avait jusqu'ici totalement été écartée. Nous l'avons intégrée au plan de déploiement mais limitée son utilisation aux cas où l'investissement consenti serait réutilisable à au moins 70% pour le déploiement du très haut débit.

La réalisation d'un tel aménagement consiste à créer un lien en fibre optique entre le NRA et le sous-répartiteur téléphonique (généralement placé au centre de la commune) et poser une nouvelle baie télécom pour accueillir les équipements des opérateurs Adsl.

La façon dont nous concevons cette montée en débit consiste à ne réaliser ces opérations que si la nouvelle baie télécom se trouve sur le parcours du lien de transport prévu entre le NRO (qui est placé dans ou à proximité du NRA) et le SRO pour le déploiement futur du très haut débit. Ainsi, qu'il s'agisse du parcours de la fibre ou du dimensionnement du câble posé, **l'investissement réalisé est conçu comme une étape vers la généralisation du très haut débit.**

Seule la baie télécom ne pourra pas être réutilisée. La montée en débit ne sera en tout état de cause prise en compte que si elle s'avère être une solution bien moins chère que le FttH.

28 600 prises situées dans des zones blanches seraient concernées.

21 opérations de montée en débit via la fibre au village étaient prévues. Deux d'entre elles ont dû être annulées :

- Condé sur Iton : l'opérateur Orange nous a informés qu'il réaliserait lui-même un aménagement du réseau en créant un nouveau NRA sur la commune. La montée en débit n'est donc plus nécessaire ;
- Saint Ouen de Thouberville : la société Infosat s'est opposée à cette opération. Disposant de moyens de communications électroniques sur la commune, l'opérateur a estimé que nous lui ferions concurrence et envisageait un recours juridictionnel si nous poursuivions. Face à ce risque de contentieux, il a été décidé de suspendre l'opération et d'envisager en lieu et place le déploiement du très haut débit contre lequel Infosat ne pourra pas s'opposer.

Pour les 19 autres actions, les travaux seront achevés d'ici la fin de l'année ce qui nous permettra de remettre les équipements à Orange pour une activation des services qui s'effectuera comme prévu de manière progressive dans le courant du premier trimestre 2017.

Planning de livraison et de mise en service des PRM			
Secteur	Commune	Date d'installation de l'armoire par SMOEN	Date d'activation par Orange
Secteur de Verneuil sur Avre	Balines	19/12/2016	17/03/2017
Secteur de Breteuil sur Iton	La Gueroulde	19/12/2016	17/03/2017
Secteur de Damville	Le Sacq	19/12/2016	17/03/2017
Secteur de Damville	Corneuil	16/12/2016	17/03/2017
Secteur de Bourgtheroulde	Berville en Roumois	16/12/2016	24/03/2017
Secteur de Bourgtheroulde	Bosguérard de Marcouville	19/12/2016	24/03/2017
Secteur de Brionne	Calleville	09/01/2017	10/04/2017
Secteur de Le Plessis Grohan	Avrilly	06/01/2017	14/04/2017
Secteur de Champigny	Champigny la Futelaye	06/01/2017	14/04/2017
Secteur de Fleury sur Andelle	Radepont	23/01/2017	21/04/2017
Secteur de Fleury sur Andelle	Ménesqueville	23/01/2017	21/04/2017
Secteur de Lyons la Forêt	Le Tronquay	23/01/2017	21/04/2017
Secteur de Saint Ouen des Champs	Sainte Opportune la Mare	27/01/2017	28/04/2017
Secteur de Bourneville	Trouville la Haule	27/01/2017	28/04/2017
Secteur de l'Intercom Risle et Charentonne	Barc	03/02/2017	05/05/2017
Secteur de Verneuil sur Avre	Mandres	03/02/2017	05/05/2017
Secteur de Gasny	Fourges	11/02/2017	12/05/2017

12 autres PRM sont d'ores et déjà prévus pour 2017 concernant 13 communes :

VILLEGATS + AIGLEVILLE	CA PORTE DE L'EURE
MESNIL VERCILVES	CC des ANDELYS ET DE SES ENVIRONS
BOISEMONT (2 PRM)	CC des ANDELYS ET DE SES ENVIRONS
CORNY	CC des ANDELYS ET DE SES ENVIRONS
FERSNES L'ARCHEVEQUE	CC des ANDELYS ET DE SES ENVIRONS
BOUAFLE	CC des ANDELYS ET DE SES ENVIRONS
BOSC RENOULT EN ROUMOIS	CC du Canton de Bourgtheroulde-Infreville
FRESNE CAUVERVILLE	CC du Canton de Cormeilles
LONGCHAMPS	CC du Canton d'Etrépagny
CHANTELOUP / LES ESSARTS (ouest)	CC du Pays de Damville
ST GREGOIRE DU VIEVRE	CC VIEVRE LIEUVIN

Nous attendons l'offre financière de l'attributaire du marché pour leur réalisation. L'activation souhaitée est pour la fin de l'année 2017.

Dans le courant du premier trimestre 2017, les choix des montées en débit restantes seront affinés avec les entreprises chargées de les réaliser et la commande sera lancée sans délais afin que l'ensemble des services de montée en débit soient activés dans le courant de l'année 2018 au plus tard.

6. Un plan qui doit être amélioré

La couverture proposée satisfait globalement les acteurs du projet. Cependant, nous constatons que pour chaque EPCI (dans leur périmètre actuel), **2 à 3 communes restent dans des situations difficiles, parfois davantage**, pour des raisons techniques (inéligibilité à la solution de montée en débit) ou financières (coût de déploiement du FttH au regard du nombre de prises à couvrir). Actuellement nous ne proposons pas de solutions pour 50 communes où au moins 40% des logements ont accès à un **débit insuffisant** (<8Mbit/s) dont **43 communes où cela concerne entre 50 et 100% des logements** et une large majorité d'entre elles sont en zones blanches du haut débit (moins de 2mbit/s) ce qui se cumule assez largement avec une zone blanche mobile. Pour les 6% restant, la montée en débit n'est techniquement pas possible (des critères stricts d'éligibilité à cette solution sont fixés par l'ARCEP) et le très haut débit, s'il est toujours réalisable, mobiliserait un investissement dont nous ne disposons pas à date.

Comme annoncé en début d'année, nous étudions depuis plusieurs mois d'autres solutions d'attente, notamment hertziennes, pour pallier à cette situation. Si des solutions techniques apparaissent, elles ne sont pour l'heure qu'à l'état d'expérimentation et les acteurs susceptibles de proposer des services restent en nombre très limités c'est pourquoi nous n'avons pu dans le courant de 2016

déployer ces solutions. L'année 2017 sera aussi dédiée à l'étude précise des solutions les plus adaptées.

4. L'organisation institutionnelle d'Eure Numérique

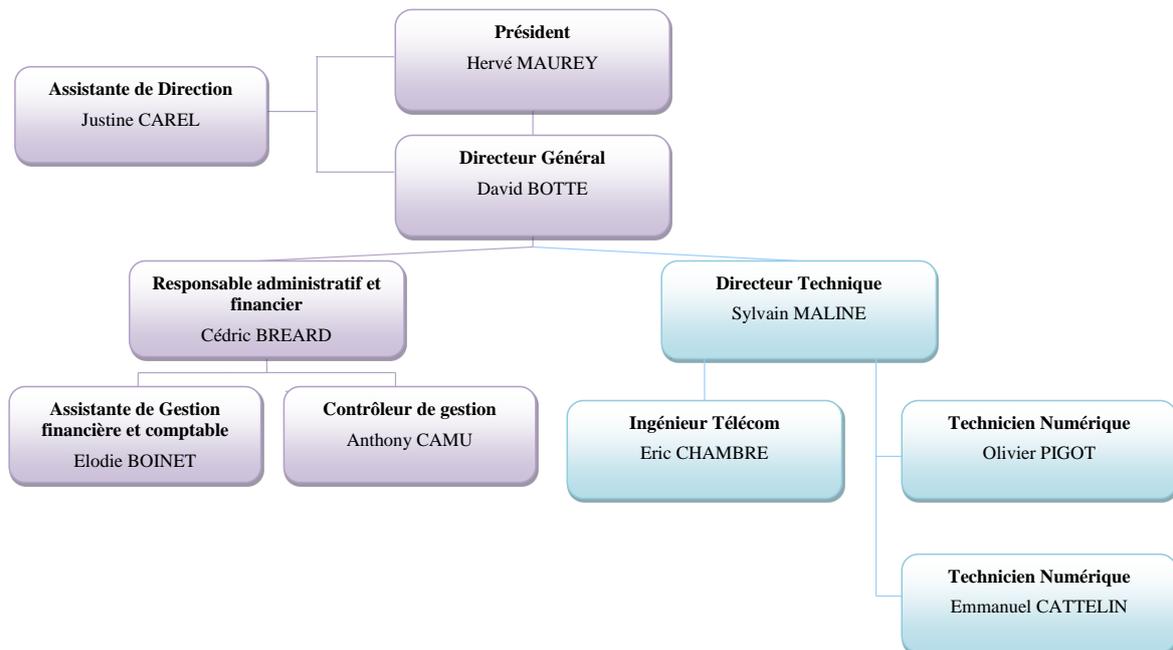
En plus du Département de l'Eure, le SMO réunit dorénavant l'ensemble des EPCI eurois qui ne font pas l'objet d'un déploiement du fait d'une initiative privée, ce qui porte leur nombre à 32 :

- La communauté de communes d'Amfreville la Campagne ;
- La communauté de communes du Val de Risle ;
- La communauté de communes du Pays du Neubourg ;
- La communauté de communes du Pays de Conches ;
- La communauté de communes de Pont-Audemer ;
- La communauté de communes de Epte-Vexin-Seine ;
- La communauté de communes Rurales du Sud de l'Eure ;
- La communauté de communes Gisors-Epte-Levrière ;
- La communauté de communes de Bernay et ses environs
- La communauté de communes du canton de Rugles
- La communauté de communes Eure-Madrie-Seine;
- La Communauté de Communes du canton de Bourgheroulde-Infreville
- La Communauté de Communes du Pays de Verneuil sur Avre
- La Communauté de Communes de l'Andelle
- La Communauté de Communes du Pays de Damville
- La Communauté de Communes des Andelys et ses environs
- La Communauté de Communes du canton d'Etrepagny
- La Communauté de Communes canton de Cormeilles
- La Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine
- La Communauté de Communes du canton de Breteuil sur Iton
- La Communauté de Communes de Beuzeville
- La Communauté de Communes de Thiberville

- La Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure
- La Communauté de Communes du Roumois Nord
- La Communauté de Communes Intercom du Pays Brionnais
- La Communauté d'Agglomération Seine Eure
- La Communauté de Communes du Vièvre-Lieuvain
- La Communauté de Communes de la Porte Normande
- La Communauté de Communes de Risle-Charentonne
- La Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil
- La Communauté de Communes du Canton de Broglie
- La Communauté de Communes de Lyons la Forêt

5. L'organisation interne d'Eure Numérique

Eure Numérique compte désormais neuf agents :



6. Structure budgétaire d'Eure Numérique

Les modalités de financement du SMO diffèrent selon la nature des dépenses à couvrir, selon qu'elles correspondent au fonctionnement de l'établissement (budget principal), au fonctionnement du réseau de première génération (budget 1G) ou au financement du réseau haut et très haut débit (budget 2G).

a. Le Budget Principal

Du point de vue des recettes, nous proposons de maintenir à son niveau actuel la contribution des membres du SMO Eure Numérique soit 0.80€ par habitant présent sur leur territoire respectif.

Il est à noter qu'en 2013 est intervenu le nouveau recensement légal de l'INSEE (parution au 1^{er} janvier 2016) qui entrainera une baisse des recettes de fonctionnement en 2017 de 3 321,60 € pour le syndicat par rapport à l'année 2016.

b. Le réseau de première génération (budget 1G)

Le réseau de première génération est financé par la commercialisation de services de communications électroniques auprès des usagers du réseau, majoritairement des fournisseurs d'accès à internet. Ces derniers louent à Eure numérique une partie du réseau de fibre optique noire (FON) afin de desservir des abonnés. Pour 2017, le nombre d'usagers augmente (arrivée sur le réseau de Bouygues Télécom notamment).

c. L'investissement (budget 2G)

L'investissement dont le SMO assume la maîtrise d'ouvrage est, pour la première phase de déploiement du très haut débit, couvert exclusivement grâce aux subventions provenant de 4 entités publiques :

- L'Etat :

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit lancé en 2013, l'Etat a initié une démarche visant à permettre une couverture intégrale du territoire national en très haut débit en 2022. Pour assurer ce plan, l'Etat a décidé de soutenir les initiatives des collectivités locales. 20 milliards sont ainsi prévus sur les dix ans à venir.

Le Département de l'Eure a lancé en 2013 les actions nécessaires à l'obtention de ce soutien qui s'inscrit dans le Fonds National pour la Société Numérique. L'effort a été poursuivi par le SMO Eure Numérique qui a permis en juillet 2014 d'obtenir du Premier Ministre un courrier signifiant son accord préalable de principe au versement d'une aide de 44.69M€ pouvant être portée à 54, 62M€.

En juillet 2015, le SMO déposait un dossier auprès de la mission très haut débit chargée d'instruire pour le compte de l'Etat notre demande de subvention. Du fait d'un recours devant la commission européenne impliquant le plan France Très Haut Débit, les dossiers d'instruction ont été mis en attente.

Le dossier définitif en vue de l'obtention de cette aide sera déposé début 2017 après mise à jour du plan de déploiement prenant en compte le marché de conception-réalisation partiellement attribué. A ce jour, aucun versement de l'Etat n'est intervenu.

- La Région Normandie :

La Région Normandie se positionne comme un acteur majeur du déploiement du très haut débit sur notre territoire. Les discussions sont en cours en vue d'établir début 2017 une convention pluriannuelle d'investissement pour la période 2016 - 2020

- La Département de l'Eure :

Le Département est le partenaire privilégié d'Eure Numérique pour la définition et la mise en œuvre de la politique d'aménagement numérique du territoire.

Ce partenariat est réaffirmé par la signature d'une convention pluriannuelle d'investissement dont la signature est un des points de l'ordre du jour du comité syndical qui nous réunira le 9 décembre 2016.

- Les établissements publics de coopération intercommunale :

Force est de constater que les EPCI sont des acteurs investis dans la démarche d'aménagement numérique de leur territoire. Il suffit pour s'en convaincre de mesurer l'implication de chacun d'entre eux au sein du SMO Eure Numérique. L'enjeu est de taille et c'est pourquoi chaque EPCI apportera son soutien à hauteur de 20% des investissements.

Selon la volonté et les possibilités de chaque structure intercommunale, des financements complémentaires pourront être apportés à Eure Numérique pour accélérer les déploiements sur les zones que nous avons renvoyées à la période post-2020. Les conditions de mobilisation de ces fonds restent à définir au cas par cas. Cette action a déjà été menée sur les communautés de communes du Pays du Neubourg et de Gisors-Epte-Lévrière ce qui permettra d'assurer les couvertures respectivement de Feuguerolles et Amécourt en très haut débit. Cette possibilité est facilitée dans la mesure où le nouveau plan de déploiement proposé aboutit, dans la grande majorité des cas, à une baisse de la participation des EPCI.

d. Modification de la structure budgétaire à venir

La gestion des réseaux 1G et 2G est organisée depuis la création d'Eure Numérique autour de 2 budgets annexes. Lors de son contrôle, la Chambre régionale des comptes, dont le rapport vous a été communiqué à l'occasion du comité syndical du 27 juin 2016, a recommandé que ces deux éléments fassent l'objet de la création de régies dotées à minima de l'autonomie financière.

Cette modification structurelle implique un temps de mise en œuvre qui ne permet de la réaliser dès le début de l'année 2017 d'autant plus qu'elle devra être modifiée après l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation des intercommunalités qui va modifier la représentation au sein du comité syndical et par voie de conséquence celle au sein de ces régies. C'est pourquoi la mise en place de cette organisation sera proposée au mieux lors d'une prochaine étape budgétaire.

7. Bilan budgétaire 2016 et perspective pour l'année 2017

a. Budget Principal

i. En recettes

Fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement sont conformes au budget voté pour l'année 2016 :

Recettes de fonctionnement						
Budget	Chapitre	Imputation	Description	BP+BS	DM	TOTAL
budget principal (fonct)	74	7473	COTISATION CD 27	400 000,00		400 000,00
	74	74758	COTISATIONS MEMBRES EPCI	373 767,20		373 767,20
	002	002	RESULTAT D'EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2015 REPORTE	283 348,87		283 348,87
						-
	TOTAL				1 057 116,07	-

Pour 2017, en dehors d'un éventuel résultat d'excédent, les recettes de la section de fonctionnement devraient être relativement stables. A noter cependant que la participation des EPCI devrait connaître une légère baisse compte tenu de l'évolution de la population :

Description	Total proposé 2017	Budget Voté 2016 (BP+BS)
7473 COTISATION CD 27	400 000,00	400 000,00
74758 COTISATIONS MEMBRES EPCI	370 445,60	373 767,20
002 RESULTAT D'EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2015 REPORTE		283 348,87
total	770 445,60	1 057 116,07

En investissement

La section d'investissement du budget principal est constituée de prélèvements depuis la section de fonctionnement en vue de permettre l'acquisition de matériels divers (informatique, mobilier...). L'opération a été effectuée conformément au budget voté pour 2016.

Recettes d'investissement						
Budget	Chapitre	Imputation	Description	BP+BS	DM	TOTAL
budget principal (invest)	021	021	PRELEVEMENT POUR DEPENSES EXTRAORDINAIRES	57 646,00		57 646,00
	10	281	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	5 354,00	140,28	5 494,28
	10	1068	EXCEDENTS FONCTIONNEMENT CAPITALISES	26 242,20		26 242,20
			TOTAL	89 242,20	140,28	89 382,48

Pour 2017, une baisse des recettes de cette section est proposée dans la mesure où les dépenses elles-mêmes sont prévues en légère baisse.

ii. En dépenses

Fonctionnement

La section fonctionnement du budget principal en dépenses ne devrait pas générer d'excédent en 2016 contrairement aux années précédentes. L'équipe du SMO est dorénavant majoritairement composée, les locaux sont définis et le SMO dispose d'une meilleure visibilité de ses besoins.

Pour cette section l'évolution entre 2016 et 2017 serait la suivante :

Budget principal dépenses section fonctionnement			
budget	Description	Total proposé 2017	Budget Voté 2016 (BP+BS)
budget principal section de fonctionnement	PRELEVEMENT POUR DEPENSES EXTRAORDINAIRES	40 000,84	57 646,00
	60612 ENERGIE SMO	100,00	8 000,00
	60622 CARBURANT SMO	5 500,00	9 000,00
	6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES SMO	3 000,00	9 500,00

611 CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE SMO	28 706,70	127 000,00
6132 LOYERS BATIMENTS SMO	9 600,00	82 037,76
6135 LOCATION VEHICULES SMO	14 000,00	21 000,00
61551 ENTRETIEN REPARATION SUR MATERIEL ROULANT SMO	500,00	2 500,00
6156 MAINTENANCE	3 081,42	-
6161 ASSURANCES MULTIRISQUES SMO	3 300,00	10 500,00
6188 FORMATION SMO	4 000,00	18 000,00
6225 INDEMNITES AU COMPTABLE SMO	5 000,00	6 000,00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS SMO	750,00	5 000,00
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES SMO	1 000,00	7 000,00
6237 PUBLICATIONS SMO	2 100,00	5 000,00
6251 VOYAGES SMO	1 500,00	1 500,00
60222 PRODUITE D'ENTRETIEN		1 500,00
6257 RECEPTIONS SMO	3 800,00	8 000,00
6261 AFFRANCHISSEMENTS SMO	2 000,00	12 500,00
6262 TELEPHONE SMO	8 500,00	14 000,00
627 COMMISSION SMO	11 000,00	8 000,00
6283 ENTRETIEN LOCAUX SMO		-
6332 COTISATION FNAL SMO	2 049,85	1 854,99
6336 COTISATION CNFPT SMO	7 174,95	6 492,44
6338 CONTRIBUTION SOLIDARITE AUTONOMIE SMO	1 229,80	1 112,99
64111 REMUNERATIONS PERSONNEL SALAIRES SMO	19 983,08	55 705,59
64112 SUPPLEMENT FAMILIAL SMO	30,23	33,77
64118 INDEMNITES AVANTAGES SOCIAUX SMO	4 525,22	27 550,23
64131 REMUNERATIONS PERSONNEL NON TITULAIRE SMO	262 355,19	214 657,24
64138 AUTRES INDEMNITES PERSONNEL NON TITULAIRE SMO	127 649,72	107 294,36
6451 COTISATIONS A L'URSSAF SMO	119 456,17	101 220,47
6453 COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE SMO	26 503,09	32 312,48
6454 COTISATION ASSEDIC SMO	23 419,68	18 681,56
6458 COTISATIONS MUTUELLES SMO	-	-
64731 ALLOCATIONS DE CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT SMO	-	18 162,19

6615 INTERETS LIGNE DE TRESORERIE SMO	20 000,00	53 000,00
6688 AUTRES CHARGES FINANCIERES SMO		
678 CHARGES EXCEPTIONNELLES SMO	1 000,00	
6811 DOT. AUX AMORT.DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES SMO	7 629,66	5 354,00
total	770 445,60	1 057 116,07

Depuis 2014, la masse salariale du syndicat connaît une évolution constante cohérente avec l'accroissement de son activité.

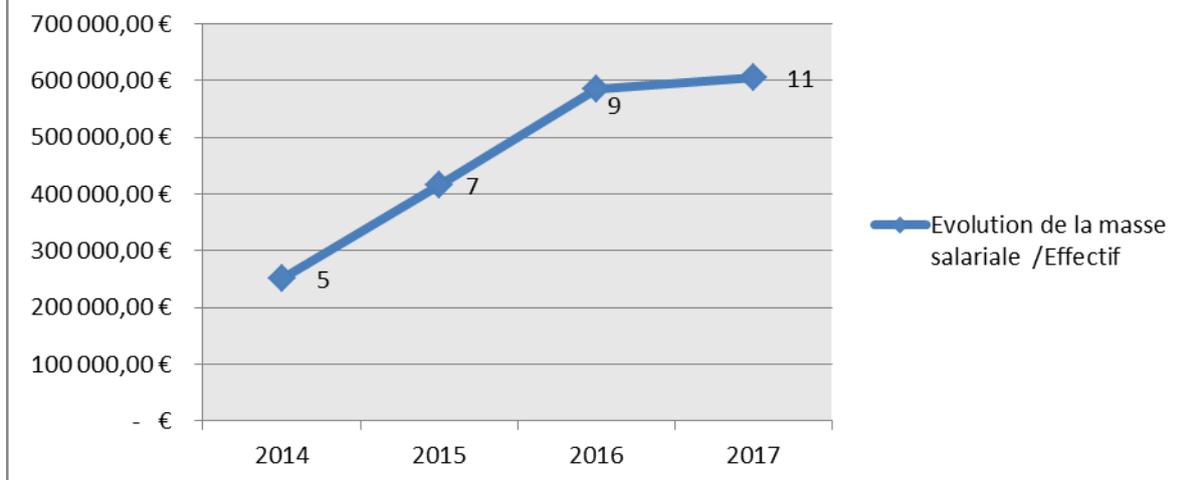
Le pic devrait être atteint lors de l'année 2017 puisque deux recrutements supplémentaires sont proposés :

- 1 technicien(ienne) supplémentaire (pour porter leur nombre à 3) chargé(e) de suivre la bonne réalisation des travaux. Le poste est déjà créé mais le recrutement a été retardé dans l'attente de l'attribution de plusieurs marchés de travaux ;
- Un(e) chargé(e) de communication, dont la création de poste est proposée à l'ordre du jour du comité syndical du 9 décembre. L'ampleur des déploiements rend nécessaire d'assurer une communication plus fournie tant auprès des membres du SMO qu'envers les administrés ce dont sera chargé l'agent recruté.

Nous aboutirions alors à l'évolution suivante :

Effectif	5	7	9	11	TOTAL
Réel 2014	237 575,33 €				237 575,33 €
Réel 2015	237 575,33 €	136 897,32 €			374 472,65 €
Prév 2016	237 575,33 €	136 897,32 €	90 920,66 €		465 393,31 €
Prév 2017	237 575,33 €	136 897,32 €	90 920,66 €	140 103,67 €	605 496,98 €

Evolution masse salariale



Investissement

Cette section dédiée à l'équipement du SMO Eure Numérique pour son fonctionnement au quotidien connaîtra une baisse en 2017. Elle est évaluée à 40 000€, à nouveau en vue d'acquérir notamment les matériels informatiques et le mobilier nécessaire.

Budget principal recettes section investissement

Description	Total proposé 2017	Budget Voté 2016 (BP+BS)
021 PRELEVEMENT SUR RECETTES EXTRAORDINAIRES	40 000,84	57 646,00
281 DOTATION AU AMORTISSEMENTS	7 629,66	5 354,00
		26 242,20 €
total	47 630,50	89 242,20 €

b. Budget 1G

En 2016, ce budget annexe a connu une évolution notable du fait de la commercialisation de fibre optique noire en IRU (location longue durée pour 10 ans) à l'opérateur Bouygues Télécom. En contrepartie, les dépenses augmentent pour 2016 puisque cette vente a donné lieu à un intéressement de notre exploitant au titre de l'apport d'affaires effectué comme prévu au contrat de maintenance. Cette évolution vous est présentée lors du présent comité syndical au titre d'une décision budgétaire modificative.

Pour 2017, nous estimons qu'il y aura une stabilisation de ce budget tant en dépenses qu'en recettes car le réseau va être densifié du fait du transfert de gestion du réseau Eur@seine sur la CASE au SMO Eure Numérique.

- En dépenses

budget	Description	Total proposé 2017	Total voté 2016
réseau 1 G (fonctionnement)	6137 DROITS DE PASSAGE RESEAU 1G ET BAUX	177 000,00	170 000,00
	6156 MAINTENANCE RESEAU 1G	140 000,00	90 000,00
total =		317 000,00	

- En recettes

Description	Total proposé 2017	Total voté 2016
757 RECETTES DU RESEAU	317 000,00	260 000,00
total =	317 000,00	

Le détail des recettes par grands ensemble de commande est le suivant :

FAI	Montant HT
SFR	7 800 €
SFR	62 046 €
SFR	50 600 €
SFR	34 276 €
SFR	12 960 €
COMPLETEL	9 233 €
FREE	16 381 €
SANEF	900 €
AT/COMPLETEL	4 605 €
AT/COMPLETEL	2 190 €
AT/COMPLETEL	1 290 €
AT/COMPLETEL	570 €
AT/COMPLETEL	5 934 €
AT/COMPLETEL	5 934 €
AT/COMPLETEL	7 800 €
AT/COMPLETEL	180 €
EURE HABITAT	2 100 €
SIPARTECH	20 550 €

BOUYGUES TELECOM (BT AILLY 2)	11 034 €
BOUYGUES TELECOM (BT AILLY 1)	32 104 €
PREV.WHOLESALE AIE	28 600 €
	317 088 €

c. Budget 2G

i. Plan pluriannuel d'investissement

Dorénavant, le SMO dispose d'une vision affinée des investissements nécessaires à la réalisation du réseau haut et très haut débit sur le Département de l'Eure.

Les études réalisées et les marchés attribués permettent de disposer de montants vérifiables rendant possible l'établissement d'un plan de financement pluriannuel de dépenses. Lorsque nous ne sommes pas face à un marché de conception-réalisation (c'est-à-dire pour les CC du Pays du Neubourg, du Pays de Conches, de Bernay et ses Environs, du Canton de Rugles et de Gisors Epte Lévrière), les études de maîtrise d'œuvre ont été effectuées à un stade avancé pour tout le territoire et ont donné lieu à une évaluation financière fiable. Là où la conception-réalisation est ou sera appliquée, nous disposons de prix globaux et forfaitaires par zone territoriale définie. Nous disposons donc d'un outil de décision fiable.

De la même façon, cette prévision de coûts et des quantités de prises réalisées nous permet d'élaborer une prévision des recettes attendues de nos partenaires financiers. Les modes de détermination de ces aides peuvent tous être renseignés pour proposer une évaluation de nos besoins et un séquençement des versements.

C'est pourquoi je vous propose d'adopter, à l'occasion du budget 2017, un plan pluriannuel d'investissement intégrant l'ensemble du déploiement envisagé.

Un tel plan reposerait sur les données suivantes :

Unité	Total	2016	2017	2018	2019	2020
Nb prises construites	131 000	3 157	37 544	59 875	30 424	
Nb prises cumulé		3 157	40 701	105 576	131 000	131 000

Le plan pluriannuel serait alors proposé sur les bases suivantes :

Dépenses (en M€)	Total 5 ans	Cumul à 2016	2017	2018	2019	2020
Collecte (HT)	15,00	8,00	7,00	-	-	-
Desserte (HT)	126,08	8,40	32,89	63,21	21,58	-
FTTN (HT)	31,52	2,03	7,88	11,26	10,36	-
Raccordements (HT)	7,30	0,24	0,04	1,82	3,04	2,15
Etudes (HT)	0,91	0,30	0,30	0,30	-	-
Total (A)	180,81*	18,97	48,11	76,60	34,98	2,15
Recettes (en M€)	Total 5 ans	Cumul à 2016	2017	2018	2019	2020
FSN	51,81	2,13	5,64	13,19	19,25	11,60
Région	39,71	2,14	7,64	14,06	12,21	3,65
CD27	34,73	8,50	10,00	10,00	6,23	-
EPCI	28,04	1,82	5,87	10,36	7,93	2,06
FEDER	1,50	1,50	-	-	-	-
Part. régisseur raccos	0,88	-	0,01	0,23	0,38	0,27
Part. FAI raccos	2,65	-	0,02	0,68	1,14	0,81
Autofinancement SMO raccos	2,21	-	0,01	0,57	0,95	0,67
Total (B)	161,52	16,09	29,19	49,09	48,10	19,07

*Le plan de déploiement repose sur un investissement de 162M€ auxquels ont été ajoutés les coûts de raccordements et les frais d'études ainsi que les réinvestissements des recettes générées par le réseau sur la période 2016-2019.

ii. Dépenses pour 2017

1. En investissement

Appliqué à 2017, ce plan donnera lieu à la réalisation des opérations suivantes :

- Pour le très haut débit :
 - o Poursuite des déploiements sur les communautés de communes du Pays du Neubourg, du Pays de Conches, de Bernay et ses Environs, du Canton de Rugles, de Gisors Epte Lévrière et de Pont-Audemer ;
 - o Lancement du déploiement du très haut débit sur le reste du territoire en fonction d'un planning à établir dans les semaines à venir. Notre volonté de voir rapidement chaque territoire bénéficier d'avancées sera confrontée aux exigences techniques afin de ne pas se disperser et générer un retard global du projet ;

- Reprises des déploiements pour les ZA : plusieurs sont visées pour l'année 2017 dont la ZI de Verneuil sur Avre, les ZA de la CC du Canton de Corneilles, de la CC du Canton de Beuzeville, de la Vallée de l'Andelle, de Gisors Epte Lévrrière...
 - Déploiement du très haut débit pour les établissements d'enseignement secondaire
- Pour le haut débit :
- Poursuites des opérations de montée en débit jusqu'à leur achèvement pour les 19 en cours ;
 - Lancement des opérations pour les 11 prévues citées en préambule ;
 - Commandes des autres opérations réalisables en cohérence avec l'architecture du réseau très haut débit
- Pour la collecte : dès lors que nous disposons du schéma cible du réseau eurois, nous pouvons désormais plus aisément définir les segments de collecte manquants et devant être réalisés faute de pouvoir mobiliser des infrastructures tierces.

Budget 2 G section d'investissement dépenses pour 2017	
Imputation / Nature analytique	BP
2315 TAVAUX FTTH	32 890 000,00
2315 TRAVAUX COLLECTE	7 000 000,00
2315 TRAVAUX MONTEE EN DEBIT	7 880 000,00
2315 RACCORDEMENTS	40 000,00
2315 ETUDES	300 000,00
Total	48 110 000,00

2. En fonctionnement

Cette section de fonctionnement prend en compte la rémunération du délégataire et les coûts de location des fourreaux orange.

A noter qu'à compter de 2017, des charges jusqu'ici supportées par le délégataire le seront par Eure Numérique (frais de location Orange et redevances d'utilisation de fréquences hertziennes). C'est une opération neutre pour Eure numérique dans la mesure où une compensation est effectuée via une baisse de la rémunération du délégataire.

iii. Recettes

1. En investissement

Les recettes sont issues majoritairement des partenaires financiers "historiques du SMO".

a. Le Département de l'Eure

Lors du présent comité syndical, il vous sera demandé d'autoriser la signature d'une convention pluriannuelle avec le Conseil départemental de l'Eure établie sur les bases du plan pluriannuel d'investissement du SMO Eure Numérique. Cette convention inscrit dans la durée le fort engagement départemental pour l'aménagement numérique du territoire.

Cette convention offre une flexibilité dans l'action d'Eure Numérique pour mener les projets sans s'imposer une contrainte annuelle de réalisation des projets qui est difficilement applicable à un projet d'une telle ampleur territoriale. L'action départementale se porte donc à près de 34 M€ pouvant être portée à 39M€ sur cette première phase de déploiement.

Le versement pour 2017 se portera à 10M€.

b. La Région Normandie

A l'instar de ce qui a été réalisé avec le Département de l'Eure, une convention pluriannuelle est en cours d'élaboration avec la Région Normandie. Des négociations ont été menées depuis le début du mois d'octobre 2016 et la finalisation de l'accord est prévue pour le mois de janvier 2017. La Région Normandie a validé le nouveau plan d'aménagement numérique et accompagnera le SMO à un niveau supérieur à celui de l'ancienne majorité.

c. Les EPCI

Au cours de l'année 2016 le Président d'Eure Numérique s'est rendu dans chaque EPCI pour présenter un plan de déploiement prévisionnel et la démarche se poursuivra pour présenter les derniers arbitrages.

Sur la base de ce plan nous vous proposerons une participation de 20% des investissements nécessaires à la réalisation de cette première phase de travaux.

Le détail des coûts pour les zones non-traitées d'ici 2020 sera également présenté. Il permettra de voir si les EPCI peuvent accentuer leur effort en faveur de celle-ci et selon quelles conditions.

d. L'Etat

L'Etat a institué un Fonds pour la Société Numérique (FSN) auquel nous prétendons. La demande d'aide est instruite par la mission très haut débit placée auprès du ministère des finances.

L'instruction de notre dossier s'est poursuivie tout au long de l'année 2016. Nous n'avons pas pu finaliser notre dossier tant que nous ne disposions pas des données du marché de conception-réalisation.

Ces éléments sont désormais majoritairement disponibles et l'instruction du dossier sera finalisée dès le début de l'année 2017, l'objectif étant d'obtenir une décision avant les échéances électorales à venir.

e. Recours à l'emprunt

L'évolution du projet passant de 133 à 162M€ impliquent que le SMO Eure Numérique recours à l'emprunt ce qui lui permettra :

- de s'affranchir de l'augmentation des lignes de trésorerie.;
- De faire face à la prise en charge par le SMO à sa participation de 125€ HT par raccordement des clients finaux (non pris en compte dans le plan pluriannuel d'investissement) qui suppose un retour sur investissement qui s'inscrit dans la durée.

L'immobilisation que constitue le réseau très haut débit avec la création de recettes pour les 40 ans à venir permet d'envisager ce recours à la dette pour ne pas faire peser davantage la réalisation du réseau sur les recettes publiques

L'emprunt envisagé est un emprunt long terme (20 à 30 ans) dont la charge sera de remboursement sera assurée notamment par un coût de mise à disposition du réseau au prochain exploitant du réseau qui sera désigné en fin d'année 2019.

2. En fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont exclusivement liées aux produits tirés de la commercialisation des services auprès des usagers et de ce qui relèvent des engagements contractuels du délégataire chargé d'exploiter le réseau.

Nous sommes restés sur une approche prudentielle de prévision de ces recettes dans la mesure où l'effet ressenti du début de commercialisation des prises sur l'année 2017 est difficilement quantifiable à date.

En tout état de cause, la rémunération du délégataire ne peut pas être supérieure aux recettes du réseau ce qui nous protège de tout déficit.